

onreton

Chaplain CCAS

DCA 2022-18



## DELIBERATION

### du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Palais-sur-Mer Séance du 13 octobre 2022

Par suite d'une convocation en date du 04 octobre 2022, les membres composant le conseil d'administration se sont réunis à la mairie le jeudi 13 octobre 2022 à 15 heures 30 sous la présidence de Monsieur le président, Claude BAUDIN.

Nombre de membres	<b>Présents</b> : Claude BAUDIN, Christine DEFAUT, Jeanne FETTU, Guillaume CHÉREL, Aude TRECOURT-BESSARD, Louissette ANCELIN.
En exercice : 11	
Présents : 6	
Votants : 9	
Quorum : 6	
Publiée le	<b>Absents excusés</b> : Thierry BLONDEL (pouvoir à Christine DEFAUT), Renée BROUX (pouvoir à Jeanne FETTU), Jacqueline DESCOMBES (pouvoir à Claude BAUDIN).
	<b>Absents</b> : Marie-Christine DAMET, Hermine OSTROWSKI.
	<b>Secrétaire de séance</b> : Jeanne FETTU

#### Objet : **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023**

Christine DEFAUT, Vice-Présidente, indique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires en matière :

- ✚ de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- ✚ de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de

7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, c'est-à-dire le budget principal du CCAS.  
Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 29 juillet 2022,

Considérant que le CCAS souhaite adopter la nomenclature M57, à compter du 1er janvier 2023, dans une optique d'anticipation.

Après avoir entendu l'exposé de Christine DEFAUT, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✚ autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de Saint Palais sur mer ;
- ✚ autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après transmission préfecture,  
le : 14 OCT. 2022

Et publication  
du : 24 OCT. 2022

La vice-présidente,

Christine DEFAUT



La vice-présidente,

Christine DEFAUT

